

## CRITERES D'EVALUATION 2011

	Note sur	Insuffisant	Moyen	Bien	Très bien	Exceptionnel
<b>1<sup>ère</sup> PARTIE : le végétal et son utilisation</b>	Total sur 55					
	15	1 à 3	4 à 6	7 à 9	10 à 12	13 à 15
<b>Savoir-faire</b> : diversité dans le choix des fleurs et des végétaux, entretien soigné des massifs, fleurissement échelonné sur les quatre saisons, diversité et adaptation des supports à l'espace public (massif de pleine terre, jardinière, suspension...). palette végétale diversifiée et effort de composition						
	15	1 à 3	4 à 6	7 à 9	10 à 12	13 à 15
<b>Plaisir des yeux</b> : originalité, quantité et recherche dans les compositions et les harmonies de couleurs, de volumes et de textures, prise en compte de l'identité communale (urbain / rural) ; enthousiasme de l'équipe municipale						
	15	1 à 3	4 à 6	7 à 9	10 à 12	13 à 15
<b>Patrimoine végétal communal</b> : présence et association de structures végétales pérennes en complément des massifs fleuris (arbres en isolé, en bosquet ou en alignement, haies et arbustes, plantes vivaces....)						
	10	1 – 2	3 – 4	5 - 6	7 – 8	9 - 10
<b>Modes cultureux respectueux de l'environnement</b> : adaptation des végétaux aux conditions locales, plantation de pleine-terre, mise en œuvre de mulch ou de paillage, arrosage intégré, lutte biologique intégrée, utilisation raisonnée de produits chimiques... actions en faveur de la biodiversité						
<b>2<sup>ème</sup> PARTIE : le cadre de vie et l'environnement</b>	Total sur 45					
	15	1 à 3	4 à 6	7 à 9	10 à 12	13 à 15
<b>Participation et sensibilisation des habitants au fleurissement</b> : fleurissement bénévole de l'espace public, concours communal de maisons fleuries, marché aux plantes, bourse aux plantes, animation scolaire ou touristique liée au végétal... Actions d'animation à l'attention des habitants, des communes inscrites voisines, efforts en faveur de l'accueil touristique						
	10	1 – 2	3 – 4	5 - 6	7 – 8	9 - 10
<b>Répartition équilibrée du fleurissement sur le territoire communal</b> : - aux abords des édifices publics (mairie, église, école, salle des fêtes...), - dans les différents hameaux ou quartiers de la commune						
	10	1 – 2	3 – 4	5 - 6	7 – 8	9 - 10
<b>Qualité de l'espace public</b> : propreté, enfouissement des réseaux aériens, aménagements urbains et paysagers de l'espace public ou pose de mobilier urbain de confort (bancs, corbeilles, jeux pour enfants, tables de pique-nique), intégration des supports de publicité et des enseignes commerciales, intégration visuelle des plates-formes de tri sélectif, des déchetteries... valorisation du patrimoine architectural et urbain, actions conjointes cadre de vie/tourisme (aménagement – communication)						
	10	1 – 2	3 – 4	5 - 6	7 – 8	9 - 10
<b>Efforts d'équipements récréatifs en faveur des habitants</b> : parc sportif, jardin, jardins familiaux, berge de rivière, mare ou forêt communale, circuit de randonnée balisé, vélo-route et voie verte, belvédère, espace naturel, ensemble architectural remarquable...						

Plaisir des yeux – originalité ou quantité du fleurissement et répartition sur la commune – enthousiasme de l'équipe municipale  
L'inexpérience technique et la faible prise en compte des critères environnementaux sont tolérées.

Acquisition de savoir-faire diversifié (suspensions/massif/prairies fleuries) – palette végétale diversifiée et effort de composition – capacité à associer structures végétales pérennes et fleurissement – sensibilisation des habitants au fleurissement – effort d'équipements récréatifs en faveur des habitants (circuit de randonnées, jardins familiaux, parcs sportifs, berges de rivières, panorama, jardins publics, jeu).

Gestion maîtrisée du fleurissement par rapport aux critères environnementaux – aménagements urbains et paysager de l'espace public – enfouissement des réseaux – actions en faveur de la biodiversité – actions d'animation à l'attention des habitants, des communes inscrites voisines – effort en faveur de l'accueil touristique

Maîtrise de tous les critères – stratégie global à long terme – propositions de fleurissement originales et innovantes – objectif d'excellence environnementale – valorisation du patrimoine architectural et urbain – actions conjointes cadre de vie/tourisme (aménagement – communication)